

Fiche technique 1/12

Surfaces non fauchées

Les surfaces non fauchées sur les prairies extensives et peu intensives constituent l'une des mesures importantes mises en place dans le cadre des projets de réseau écologique. Les années passées, la mise en oeuvre de cette mesure a malheureusement causé quelques problèmes.

Rappel des points importants

- A chaque fauche, 10 % de la prairie sont laissés sur pied et conservés en tant que surface non fauchée (5% si la fauche se fait sans conditionneur).
- La surface non fauchée peut -ce n'est pas une obligation- être déplacée à chaque coupe.
- La surface non fauchée qui est laissée sur pied lors de la deuxième coupe doit être conservée durant l'hiver et protégée de la pâture d'automne.
- La fauche doit être réalisée autant que possible sans conditionneur.
- La surface non fauchée doit être placée à un endroit visible et exposée le mieux possible au soleil.



Cette mesure profite à de nombreux petits animaux. La densité de sauterelles dans la surface non fauchée est par exemple deux à trois fois plus élevée après la fauche qu'avant.

Nous vous prions de bien vouloir appliquer cette mesure tel que demandé dans la fiche de mesures.

